

# CANDIDATURE À LA BOURSE VALLET

---



## FORMULAIRE (RENOUVELLEMENT) ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ELEVE

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels et technologiques, 3 fois pour les écoles supérieures.

Je soussigné(e) M. Mme Mlle

Nom : **PIROTAIS**

Prénom : **CHARLOTTE**

Adresse : **6 RUE DU FINISTERE**

Ville: **RENNES**

Code postal : **35700**

Téléphone : **0783215134**

Date de naissance : **14-11-2001**

Inscrit en : **LICENCE/BACHELOR**

Etablissement : **LES GOBELINS**

déclare que la situation financière telle que décrite dans mon dossier initial n'est pas modifiée.

J'ai déjà bénéficié de la bourse de la Fondation Vallet pour le/les année(s) scolaire(s) suivantes :

- **2021**
- **2020**

Signature de l'étudiant :

précédée de la mention :

"J'atteste sur l'honneur  
l'exactitude des  
renseignements ci-dessus"

Date: LE 24/03/2022

J'atteste sur l'honneur  
l'exactitude des renseignements  
ci-dessus

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yannick P." The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'Y' at the beginning.

# FONDATION VALLET

*abritée par la Fondation de France*

## ATTESTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

### *Dossier de renouvellement*

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels et 3 fois pour les écoles supérieures.

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Gobelins L'école de l'image

Le chef d'établissement : Mme Nathalie BERRIAT

certifie que l'élève : Charlotte PIROTAIS

- était inscrit(e) dans l'établissement : Gobelins l'école de l'image pour l'année scolaire 2021/2022 en (1) : Concepteur et réalisateur de films d'animation 2ème année Bachelor of Arts

- passe en année supérieure de (1) : Concepteur et réalisateur de films d'animation 3ème année- Bachelor of Arts pour l'année scolaire 2022/2023 dans l'établissement : Gobelins l'école de l'image

(1) : préciser le diplôme et le niveau.



Cachet et signature  
du Chef d'établissement

Date : 05 / 09 / 2022

*Attestation à transmettre par l'établissement à la Fondation de France avec la liste des élèves présélectionnés au plus tard le 23/09/2022.*

